

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 juin 2025  
Secrétaire de séance : Marie-Annie FOURNIER

Etaient présents 44 titulaires et 9 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : André BERNOS à Jean SARASOLA, Gilbert HONDAREITE à Louis BENOIT, Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Saïd SOUITA à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CASAUX, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRERE, Jean LABORDE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

### RAPPORT N° 250626-02-URB

**CONVENTION TRIENNALE 2025-2027 AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE,  
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES (CAUE)**

B. ROSSI explique que la présente convention-cadre de partenariat est établie entre les parties pour **une période triennale, de 2025 à 2027**. Ce partenariat entre la CCHB et le C.A.U.E 64 est fondé autour de **cinq (5) grands domaines d'intervention du C.A.U.E 64**, permettant d'appréhender les enjeux du territoire sur toutes les échelles de projet dans une perspective d'innovation collective et d'ancrage aux paysages locaux.

### **THEME n°1 – ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUES et/ou DE PROJETS COMMUNAUTAIRES**

Dans son rôle d'aide à la décision, le C.A.U.E se propose d'accompagner l'EPCI sur :

- des actions issues de programmes communautaires validés ;
- des projets ciblés d'intérêt communautaire ou ;
- des projets communaux dont la maîtrise d'ouvrage devient communautaire.

Dans tous les cas, le C.A.U.E, positionné en amont de toute maîtrise d'œuvre, travaillera de concert avec les services de l'EPCI selon les enjeux et au regard des moyens mobilisables chaque année.

### **THEME n°2 – APPUI AU SERVICE INGENIERIE AUX COMMUNES<sup>1</sup>**

A côté de sa mission d'accompagnement des communes, le C.A.U.E 64 peut venir en appui au service communautaire dédié à « l'ingénierie aux communes » sur les sujets d'intervention validés. Après sollicitation d'une commune auprès de l'EPCI, le C.A.U.E 64 met à disposition ses compétences et son expertise technique. Cela intègre les temps de rencontres techniques et le partage d'éléments de connaissances et ressources techniques utiles à l'accompagnement des communes, dans le cadre des conventions d'usage dont dispose le C.A.U.E 64.

### **THEME n°3 – APPUI AU SERVICE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS (ADS)**

A côté de sa mission de conseil aux particuliers en permanences à Pau et Bayonne, le C.A.U.E 64 vient en appui des services d'instruction ADS dans l'examen de dossiers à fort enjeu d'aménagement afin de :

- améliorer la lecture et la compréhension de certains projets complexes en matière d'architecture ;
- monter en compétence par l'appui ponctuel d'un architecte conseiller.

Cet accompagnement se fait à la demande des instructeurs sur des temps dédiés.

### **THEME n°4 – APPUI SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATIONS**

A côté de son programme annuel de formations, élaboré en fonction des besoins et des attentes repérés sur le Département, le C.A.U.E 64 propose également des formations adaptées au territoire et à la demande de l'EPCI. Elles peuvent s'adresser aux élus, aux techniciens, aux instructeurs ou encore aux secrétaires de Mairie des communes membres.

### **THEME n°5 – MÉDIATION & ANIMATIONS CULTURELLES**

En matière de cadre de vie, qui tient compte des caractères architecturaux et paysagers du territoire, le C.A.U.E. 64 propose des animations à destination du jeune public dans un cadre scolaire, ainsi que du grand public. Des échanges réguliers permettront de travailler en complémentarité, tant en termes de contenus d'actions que de communication, contribuant par

---

<sup>1</sup> Service Ingénierie aux communes quand celui-ci est développé par l'EPCI.

là même à l'enrichissement du programme « RDV en Pyrénées Béarnaises » du Pays d'Art et d'Histoire et du dispositif « Tremplin Culture en Haut Béarn ».

La convention cadre est conçue pour une période de trois années civiles 2025, 2026 et 2027. Elle prendra effet à date de sa signature. L'annexe n°1 permet de préciser les actions définies pour l'année 2025.

Le temps affecté par le C.A.U.E 64 à la réalisation du programme d'actions de la présente convention de partenariat s'élève à un volant jour maximum de quatre-vingt-sept (87) jours d'activité sur 3 ans, soit une moyenne de vingt-neuf (29) jours par an. Ce volant jour est global et par nature non affecté, les temps décrits dans l'article 3 sont donc uniquement indicatifs.

Pour l'année 2025, le montant de l'adhésion s'élève à 1 700 € (AG C.A.U.E 64 du 23 juin 2017). Elle fait l'objet d'un appel à paiement émis par le C.A.U.E 64, en début d'exercice ou à la signature de la convention, sauf dans le cas où la collectivité serait déjà adhérente.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées Atlantiques (CAUE) pour une cotisation annuelle de **1 700 €** à inscrire au budget 2025 et un montant d'action arrêté à **6 960 €**,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre au point et signer la convention correspondante,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025 de la CCHB.

**ANNEXE** : projet de convention 2025-2027

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 juin 2025  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

*Signé M-A. F*

*Signé BU*

Marie-Annie FOURNIER

Bernard UTHURRY